

# LES TROUBLES SANGLANTS DE L'ALLEMAGNE

## Le Reichstag sera convoqué pour le mois d'août

On mande de Berlin que le chancelier Hitler a décidé de convoquer le Reichstag pour le début du mois d'août dans le but de se faire donner de nouveaux pleins pouvoirs.

## On ne sait encore rien des exécutions

On prétend que, tout l'après-midi de dimanche, ont eu lieu des exécutions à Lichtenberg. Que des exécutions aient eu lieu, c'est incontestable, mais on ignore le nombre. Un certain nombre de chefs des sections d'assaut placés sous le commandement de M. Ernst, étaient finies de ce que les communiqués ont appelé « un complet étouffé dans son sang ». On affirme aussi que M. Gregor Strasser, l'ancien lieutenant du Führer, secrétaire général du parti jusqu'à la fin de 1932 a été passé par les armes.

Depuis lundi, une liste officielle des exécutions a été annoncée, mais on apprend qu'elle ne sera pas publiée que la publication sera retardée.

Pour comprendre ce qui s'est passé il faut faire abstraction du vocabulaire des communiqués officiels et se demander si les circonstances d'un pittoresque douteux que l'on a mises en avant n'ont pas été destinées à trapper l'imagination populaire et à lui cacher la gravité de la situation.

## L'odieux assassinat d'Ernst

On précise, de source bien informée, que c'est au moment de prendre le bateau de Brème qu'Ernst, chef des S. A. de Berlin-Brandebourg, a été assassiné par des agents du régime nazi. Ernst, qui se trouvait à bord du bateau, a été tué par un tir de mitraillette. On ne sait pas encore si l'assassinat a été commis par un seul individu ou par plusieurs.

## Les exécutions démenties

Le « D.N.B. » annonce que, contrairement à des bruits répandus à Brême, l'exécution de Ernst n'a eu lieu qu'à Berlin. Le chef d'état-major de la Reichswehr, le général von Fritsch, le préfet de police de Potsdam, M. Heldorf, et beaucoup d'autres personnalités, dont des membres de l'administration, ont été présents à l'exécution. On ne sait pas encore si l'assassinat a été commis par un seul individu ou par plusieurs.

## Le ministre de la Reichswehr, de son côté, a fait déclarer que les troupes n'ont pas participé à l'assassinat.

## L'atroce tragédie de la villa de Roehm

L'envoyé spécial à Munich du « Télégramme », de Vienne, rapporte que l'occasion de visiter la villa du capitaine Roehm, à Wiessee, où se déroula le drame du 30 juin, sous la conduite d'un chef des S. A. qui prit part à l'action d'assaut. Les troupes n'ont pas participé à l'assassinat. Les troupes n'ont pas participé à l'assassinat.

## Le cabinet d'Empire a tenu hier une réunion

Le « D. N. B. » publie un communiqué sur la séance du Cabinet d'Empire qui a eu lieu hier. Le chancelier Hitler a fait un discours dans lequel il a déclaré que par son action énergique et courageuse, M. Hitler avait sauvé le peuple allemand de la guerre civile.

## Le Cabinet d'Empire a tenu hier une réunion

Le « D. N. B. » publie un communiqué sur la séance du Cabinet d'Empire qui a eu lieu hier. Le chancelier Hitler a fait un discours dans lequel il a déclaré que par son action énergique et courageuse, M. Hitler avait sauvé le peuple allemand de la guerre civile.

## Le Cabinet d'Empire a tenu hier une réunion

Le « D. N. B. » publie un communiqué sur la séance du Cabinet d'Empire qui a eu lieu hier. Le chancelier Hitler a fait un discours dans lequel il a déclaré que par son action énergique et courageuse, M. Hitler avait sauvé le peuple allemand de la guerre civile.

# A LA CHAMBRE

## Le projet sur les ventes de Fonds de Commerce a été adopté

Dans sa séance d'hier matin, la Chambre a poursuivi la discussion du projet de loi relatif aux ventes de fonds de commerce. M. LAMOURÉUX est au banc du gouvernement.

M. Louis ROLLIN, président de la commission du commerce, rappelle que la Chambre a appelé à choisir entre la thèse soutenue par M. PERNOT et le gouvernement n'admettant pas l'admission en réduction que l'acheteur a été le plus du quart lors de l'achat du fonds et la thèse de la commission admettant cette action en réduction, non seulement pour une telle lésion, mais aussi chaque fois que l'acheteur pour le plus du quart de la valeur du fonds de commerce.

M. Louis ROLLIN déplore la gravité de la crise commerciale à Paris. M. Louis Rollin affirme que le Sénat votera des mesures de paix publique proposées par la commission du commerce (applaudissements sur de nombreux bancs).

M. PERNOT fait remarquer que les Chambres ne peuvent voter les articles de la commission du commerce. Mieux vaut adopter le projet de gouvernement donnant des décrets commendants (applaudissements).

M. Louis ROLLIN déclare que si l'on ne pratique pas la politique de déflation des prix, nous serions accusés de ne pas voter (applaudissements).

M. LAMOURÉUX, ministre du commerce, rappelle qu'il a déposé un projet pour la déflation des prix des fonds de commerce.

Mais, dit-il, j'ai proposé une réforme dans un cadre juridique. Comme ministre du commerce, je me suis engagé de tous les renseignements et de tous les renseignements d'efficacité. Nous accordons pour la première fois aux commerçants, qui ont été lésés dans l'achat de leurs fonds de commerce, le droit de poursuivre une action en révision des prix. (Applaudissements).

Au nom de la commission de législation civile, M. Alcide DELMONT donne avis favorable au texte du gouvernement repris par M. PERNOT.

M. LAMOURÉUX, ministre du commerce, rappelle qu'il a déposé un projet pour la déflation des prix des fonds de commerce.

M. LAMOURÉUX, ministre du commerce, rappelle qu'il a déposé un projet pour la déflation des prix des fonds de commerce.

M. LAMOURÉUX, ministre du commerce, rappelle qu'il a déposé un projet pour la déflation des prix des fonds de commerce.

M. LAMOURÉUX, ministre du commerce, rappelle qu'il a déposé un projet pour la déflation des prix des fonds de commerce.

M. LAMOURÉUX, ministre du commerce, rappelle qu'il a déposé un projet pour la déflation des prix des fonds de commerce.

M. LAMOURÉUX, ministre du commerce, rappelle qu'il a déposé un projet pour la déflation des prix des fonds de commerce.

# POUR LES VIEUX TRAVAILLEURS

## exclus des Assurances Sociales

### Une démarche auprès de M. Doumergue Président du Conseil

(DE NOTRE RUBRIQUE PARISIENNE)  
Dans le courant de la journée d'hier, MM. Peyrus FAURE, Pierre DELCOURT et PEYSSSEL, députés, ont eu un entretien dans un salon du Palais-Bourbon avec M. GASTON DOUMERGUE, président du Conseil qui fait assisté de M. MARQUET, ministre du Travail. Les trois parlementaires ont insisté pour le chef du gouvernement sur : que le projet de loi relatif aux assurances sociales soit voté avant la séparation du Parlement.

M. Gaston DOUMERGUE a fait connaître à ses interlocuteurs qu'il n'avait pas, sur la question, des informations suffisantes pour lui permettre de déterminer, dès maintenant, l'attitude du gouvernement, mais qu'il prenait l'engagement de faire étudier ce projet par les services intéressés pendant la période des vacances.

Le président du Conseil a ajouté que, pour donner plus de force à l'acceptation de ce projet, il se proposait de faire, à la tribune de la Chambre, avant sa séparation, une déclaration concernant la requête qui venait de lui être présentée.

# LA PROTECTION de la Marine-Marchande devant le Sénat

Après avoir adopté une proposition de loi relative aux coopératives d'artisans d'art et d'artisan, une partie des travaux d'art faisant l'objet des adjudications des marchés de gré à gré passés au nom de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de bienfaisance, le Sénat a abordé l'examen de la proposition de loi adoptée par la Chambre tendant à la création de mesures de protection en faveur de la Marine-Marchande en vue de diminuer le chômage et de promouvoir la flotte de commerce française, les marins français ainsi que les travailleurs des industries maritimes, des établissements maritimes et des ports.

M. Raymond LOMÈRES, au nom de la commission des douanes, Marcel REGNIER, rapporteur de la commission des finances, ont fait un exposé de la proposition de loi.

M. William BERTHAUD, ministre de la Marine-Marchande, a répondu à la proposition de loi.

M. William BERTHAUD, ministre de la Marine-Marchande, a répondu à la proposition de loi.

M. William BERTHAUD, ministre de la Marine-Marchande, a répondu à la proposition de loi.

M. William BERTHAUD, ministre de la Marine-Marchande, a répondu à la proposition de loi.

M. William BERTHAUD, ministre de la Marine-Marchande, a répondu à la proposition de loi.

M. William BERTHAUD, ministre de la Marine-Marchande, a répondu à la proposition de loi.

M. William BERTHAUD, ministre de la Marine-Marchande, a répondu à la proposition de loi.

M. William BERTHAUD, ministre de la Marine-Marchande, a répondu à la proposition de loi.

# LE MAGAZINE LE MEILLEUR MARCHÉ DU MONDE

## Le vrai Magazine de familles 0 fr. 35 centimes

### LE RÉVEIL ILLUSTRÉ paraît aujourd'hui

IL PUBLIE CETTE SEMAINE : Un conte, par Henry Bordeaux, de l'Académie française ; « Le Ménage Korinnos » ; « Un Coup de poing » ; « La Vie du cinéma » ; « Dans le legs de Carole Lombard » ; « Des défilés - Rions un peu - Fantaisies » ; « Son curieux Petit Courrier des Lettres » ; « Ses capitaines romains » ; « Au fil des jours - Propos épiques » ; « Ses amusantes petites enquêtes auprès de ses lecteurs, etc. etc. »

Il publie également des photos d'actualité : « Les films dont on parle » ; « Le concours du plus beau bébé à Nice » ; « Un instrument de musique - inattendu ! » ; « Pour la plage ! » ; « Un balier Lamouré » ; « Le concours d'élegance féminine en auto » ; « Le plus joli nez de Paris » ; « La plus belle amazone » ; « La fête du cheval français, etc. etc. »

# DANS CE NUMÉRO LE RÉVEIL ILLUSTRÉ commencent la publication d'un puissant roman d'amour L'OMBRE DE LA JOIE par Daniel RICHE

## LE NUMÉRO DE 16 PAGES

0 fr. 35

Le demander à tous nos vendeurs et dépositaires

qui était jusqu'à ce jour conseiller du N. R. A. Le président a été en même temps une sorte de super-cabinet qui, sous le nom de « commission industrielle d'urgence », aura pour tâche de contrôler et de coordonner l'action des divers organismes de secours.

M. Riechberg aura la direction de cette commission ; il aura pour le secourir les secrétaires à l'intérieur et au travail, le général Johnson, administrateur du N. R. A. et M. Hopkins, administrateur des secours.

M. Riechberg aura la direction de cette commission ; il aura pour le secourir les secrétaires à l'intérieur et au travail, le général Johnson, administrateur du N. R. A. et M. Hopkins, administrateur des secours.

M. Riechberg aura la direction de cette commission ; il aura pour le secourir les secrétaires à l'intérieur et au travail, le général Johnson, administrateur du N. R. A. et M. Hopkins, administrateur des secours.

M. Riechberg aura la direction de cette commission ; il aura pour le secourir les secrétaires à l'intérieur et au travail, le général Johnson, administrateur du N. R. A. et M. Hopkins, administrateur des secours.

M. Riechberg aura la direction de cette commission ; il aura pour le secourir les secrétaires à l'intérieur et au travail, le général Johnson, administrateur du N. R. A. et M. Hopkins, administrateur des secours.

M. Riechberg aura la direction de cette commission ; il aura pour le secourir les secrétaires à l'intérieur et au travail, le général Johnson, administrateur du N. R. A. et M. Hopkins, administrateur des secours.

M. Riechberg aura la direction de cette commission ; il aura pour le secourir les secrétaires à l'intérieur et au travail, le général Johnson, administrateur du N. R. A. et M. Hopkins, administrateur des secours.

M. Riechberg aura la direction de cette commission ; il aura pour le secourir les secrétaires à l'intérieur et au travail, le général Johnson, administrateur du N. R. A. et M. Hopkins, administrateur des secours.

M. Riechberg aura la direction de cette commission ; il aura pour le secourir les secrétaires à l'intérieur et au travail, le général Johnson, administrateur du N. R. A. et M. Hopkins, administrateur des secours.

# LA GRAVE AFFAIRE DE FAUX

## de La Madeleine-lez-Lille

### (SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Un Bruxelles, par exemple, était pris en flagrant délit d'adultère sur plainte de son épouse. Le divorce intervenait. Le jugement précisait la raison de l'annulation du mariage : la loi belge exige que la transcription de ce jugement indique en détail et une copie de cette transcription doit être annexée à l'acte de mariage demandé en vue d'un mariage. On constata, dans ces conditions, la loi stipulant que le Bruxelles dont il s'agit dans notre exemple, ne pouvait se marier avec celle qui fut sa complice lors du constat d'adultère.

Un guichet qui est la succursale d'une officine  
Ce Bruxelles pouvait pourtant enfreindre les rigueurs de cette loi si s'adressait à l'agence Janssens et Neuhaus, qui le mettaient en rapport avec le secrétaire Flament. Cet employé touchait 200 ou 500 francs par mois, moyennant quoi il se livrait à une série d'exercices frauduleux et le but était atteint. Flament délivrait des certificats de mariage et le mariage était célébré. Les pièces étaient domiciliées à La Madeleine. Il utilisait un faux cachet de mairie et signalait ces certificats à faux. Quand il produisait dans les bureaux des futurs conjoints de mariage, il leur faisait omettre d'y joindre la copie de la transcription. Bref, toutes les pièces du dossier étaient parfaitement litées et le mariage avait lieu en la mairie de La Madeleine. Le même Flament servait de témoin. Pour un billet de mille francs, le tour était joué.

Dans le fourneau de la cuisinière  
Ces faits bien établis, l'inspecteur Mauger rédigea son rapport et, hier matin, le parquet de Lille se rendit à La Madeleine. Il était composé de MM. Robin, procureur de la République, Fieret, juge d'instruction, et Bréard, juge de paix. M. le commissaire divisionnaire Pressard et M. l'inspecteur Mauger accompagnèrent les magistrats. Une perquisition effectuée au domicile de Pierre Flament, rue de la République, à La Madeleine, en effet, dans le fourneau de la cuisinière, une liasse de documents officiels belges, qui suffirent à confondre le couple infortuné.

L'effet produit par cette descente du parquet et cette perquisition fut énorme à La Madeleine et principalement à l'hôtel de ville.  
M. Flament fut ensuite conduit dans les locaux de la brigade mobile de Lille et, vers 17 heures, il était dirigé au parquet. Entre-temps, M. Perret, juge d'instruction, avait longuement interrogé M. Flament. A la fin de l'après-midi, le magistrat instructeur questionna Flament et le laissa en liberté provisoire non sans l'avoir inculpé de faux et usage de faux.

Les effets d'une grave affaire et ses complications  
Cette affaire, qui a fait sensation, à La Madeleine, n'est pas la seule de ce genre. On a vu, dans le passé, à La Madeleine, la police belge a, en effet, indiqué que l'agence Janssens était encore en relations avec d'autres magistrats de ce pays. On a vu, dans le passé, à La Madeleine, la police belge a, en effet, indiqué que l'agence Janssens était encore en relations avec d'autres magistrats de ce pays.

LES CONCOURS DE BALLONS ROUGES DE DUNKERQUE  
Un nouveau concours de ballons rouges a été organisé à Dunkerque. Il a donné les premiers résultats qui suivent :  
1. Montagne André, à Merville, carte renvoyée de Tonbridge (Angleterre) ; de Douvres (Angleterre) ; de Desvres (P.-de-C.) ;  
2. Leopold Alfred, à Merville ; de Saint-Venant (P.-de-C.) ;  
3. Desvres Yvette, à Merville ; de Desvres (P.-de-C.) ;  
4. Fumery Hubert, à Merville ; de Licques (P.-de-C.) ;  
5. Roussel Jean, à Calonne-sur-la-Lys ; de Rinxent (P.-de-C.) ;  
6. Boudin Marie, à Merville ; de Bousies (P.-de-C.) ;  
7. Soulaire Christiane, à Merville ; de Saint-Pierre Wasmès (P.-de-C.) ;  
8. Nanyx André, à Haselbroeck ; de Haselbroeck (P.-de-C.) ;  
9. Ingelard Marcelle, à Merville ; de Camier (P.-de-C.) ;  
10. Echo du Nord, à Merville ; de Wambrechies (P.-de-C.) ;  
11. Lefranc Yvette, à Merville ; de Montreuil-sur-Mer (P.-de-C.) ;  
12. Desvres Yvette, à Merville ; de Desvres (P.-de-C.) ;  
13. Alver Norbert, à Merville ; de Licques (P.-de-C.) ;  
14. Desvres Yvette, à Merville ; de Desvres (P.-de-C.) ;  
15. Bousies Georges, à Merville ; de Willems (P.-de-C.) ;  
16. Desvres Yvette, à Merville ; de Licques (P.-de-C.) ;  
17. Livois Léon, à Merville ; de Berroubaix (P.-de-C.) ;  
18. Dupire Jean, à Merville ; de Benen Den (Angleterre) ;  
19. Desvres Yvette, à Merville ; de Desvres (P.-de-C.) ;  
20. Ingelard Marcelle, à Merville ; de Camier (P.-de-C.) ;  
21. Echo du Nord, à Merville ; de Wambrechies (P.-de-C.) ;  
22. Cassez Maurice, à Merville ; de Wambrechies (P.-de-C.) ;  
23. Desvres Yvette, à Merville ; de Desvres (P.-de-C.) ;

LES TÊMOINS  
Cinq témoins ont été cités, mais deux d'entre eux, les époux Walbreck, n'ont pu être retenus. On a donc dû se contenter de donner lecture des dépositions qu'ils firent chez le juge d'instruction.  
Le docteur Monnier, médecin légiste à Douai, qui a pratiqué l'autopsie de la victime, indique que le coup de feu fit éclater la culasse jusqu'à la vidée complètement de la cervelle. D'après ses constatations le témoin estime que la malheureuse a été tuée alors qu'elle était immobile.

Le docteur Viellefond, médecin légiste à Douai, a analysé le sang de la victime et a constaté qu'il s'agissait d'un sang d'origine humaine. Il a constaté qu'il y avait une forte proportion d'alcool ce qui lui fait conclure que la femme Thiébaud était en état d'ivresse.

Le chef de bureau de la brigade mobile de Douai, qui a pratiqué l'autopsie de la victime, indique que le coup de feu fit éclater la culasse jusqu'à la vidée complètement de la cervelle. D'après ses constatations le témoin estime que la malheureuse a été tuée alors qu'elle était immobile.

Après le drame l'accusé a été conduit à la prison de Valenciennes. Il a été interrogé par le juge d'instruction et a fait des déclarations qui ont été consignées dans un rapport.

Le juge d'instruction a rendu un jugement par lequel il a condamné l'accusé à la prison pour une durée de six mois.

Le procureur général a fait appel de ce jugement. Le tribunal a rendu un jugement par lequel il a condamné l'accusé à la prison pour une durée de six mois.

Le tribunal a rendu un jugement par lequel il a condamné l'accusé à la prison pour une durée de six mois.

Le tribunal a rendu un jugement par lequel il a condamné l'accusé à la prison pour une durée de six mois.

# LE DRAME D'AUBY DEVANT LES ASSISES DU NORD

## LESSOR DU PORT DE DUNKERQUE

### (SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

D'autre part, en vue de multiplier les facilités offertes aux passagers, la Chambre de Commerce de Dunkerque a prévu des aménagements spéciaux permettant le transport de automobiles.

Trois navires spéciaux assurèrent le nouveau service.  
Trois « ferry-boats » assurèrent le service entre Dunkerque et Douvres. Le premier a été lancé le 15 Mars dernier. Son achèvement est prévu pour Octobre ou Novembre. Les deux autres sont en construction et seront terminés au début de l'année prochaine.

Ces navires comportent un pont principal qui recevra 45 wagons répartis sur quatre voies, 6 m. 10 au-dessus de la quille et un pont supérieur (à 10 m. 85 au-dessus de la quille), divisé en deux parties, comprenant au centre du navire des salons pour les passagers ne voyageant pas en sleeping et salles à manger et à la poupe un parc pour automobile.

Ces navires pourront dépasser la vitesse de 16 nœuds. On prévoit pour les débuts deux voyages quotidiens dans chaque sens.

L'ensemble des travaux coûtera 3.500.000 francs.  
L'ensemble des travaux nécessaires pour la mise en service du « ferry-boat » comporte la construction d'ouvrage d'accostage pour l'amarrage exact à quai des navires ; l'établissement d'une passerelle pour l'embarquement ou le débarquement des autos et des passagers ; la construction à terre des bâtiments nécessaires à l'exploitation du service (bureaux, magasins, hangars, quais de transbordement) ; l'établissement des voies ferrées, qui sera réalisé par la C. O. Chemin de fer du Nord.

On prévoit une dépense totale de 3.500.000 francs, supportée par la Chambre de Commerce de Dunkerque au moyen d'un prélèvement sur les « possibilités des péages perçus à son profit au port ».

Comment accosteront les ferry-boats  
A Dunkerque, les ferry-boats seront reclus dans les bassins à flot. Le poste d'accostage a été choisi dans le bassin d'évolution de la darse N° 5, à l'angle du quai de Panama et du quai en palanques métalliques. Le navire accostera à terre à ce quai, l'arrière au quai de Panama.

Pour permettre la liaison rigoureuse en plan, des voies ferrées situées sur le pont du navire avec celles qui viennent de terre, les formes arrière du navire seront reclus dans un berceau qui les épousera aussi exactement que possible, afin de permettre l'accostage à un même emplacement déterminé. Ce berceau sera constitué par des appointements massifs en bois dur, dit « asobé » provenant du Cameroun, capables de résister aux chocs qui leur seront transmis.

La jonction des rails situés sur le pont du navire avec les voies ferrées de terre sera assurée par une passerelle mobile d'une portée de 54 mètres. Une extrémité est fixée à quai. L'autre doit descendre et reposer sur le navire. La déviation maximum qui pourra être donnée à la passerelle sera de 35 millimètres par mètre, pour la circulation des voitures à voyageurs. Cette passerelle mobile sera conçue pour faire face aux variations de niveau qui peuvent se produire.

L'embarquement ou le débarquement des automobiles et des passagers se fera par l'intermédiaire d'une passerelle spéciale, établie au quai en palanques métalliques. Cette passerelle aboutira à terre sur une plate-forme d'élevage à laquelle on accèdera des terre-pleins voisins par des « rampes d'accès ».

L'état des travaux  
Pour faire place aux installations que nécessitera le poste d'accostage du ferry-boat, l'usine pétrolière André a dû être démolie et plusieurs équipes d'ouvriers sont actuellement occupées à dévier la route qui la traversait autrefois, en direction du phare.

Quant à la Gare Maritime actuelle, ses locaux serviront de hangar, et, à côté de la nouvelle deviendra utilisable.

Les travaux pour l'accostage du ferry-boat et les deux passerelles ont été adjudgés dans le courant de Juin et approuvés aussitôt par le Ministre. Ils vont commencer dans une dizaine de jours. Les adjudications pour les installations annexes vont également être prochainement terminées et, à ce moment, l'ensemble sera entrepris en même temps et terminé au cours du premier trimestre de l'année prochaine.

On espère qu'à Douvres, les travaux seront menés avec la même célérité, afin que le nouveau service puisse fonctionner avant l'été 1935. Il apportera ainsi, sans aucun doute un supplément d'activité au sein du port de Dunkerque et une reprise importante du trafic entre notre région et l'Angleterre.

# LESSOR DU PORT DE DUNKERQUE

## LESSOR DU PORT DE DUNKERQUE

### (SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

D'autre part, en vue de multiplier les facilités offertes aux passagers, la Chambre de Commerce de Dunkerque a prévu des aménagements spéciaux permettant le transport de automobiles.

Trois navires spéciaux assurèrent le nouveau service.  
Trois « ferry-boats » assurèrent le service entre Dunkerque et Douvres. Le premier a été lancé le 15 Mars dernier. Son achèvement est prévu pour Octobre ou Novembre. Les deux autres sont en construction et seront terminés au début de l'année prochaine.

Ces navires comportent un pont principal qui recevra 45 wagons répartis sur quatre voies, 6 m. 10 au-dessus de la quille et un pont supérieur (à 10 m. 85 au-dessus de la quille), divisé en deux parties, comprenant au centre du navire des salons pour les passagers ne voyageant pas en sleeping et salles à manger et à la poupe un parc pour automobile.

Ces navires pourront dépasser la vitesse de 16 nœuds. On prévoit pour les débuts deux voyages quotidiens dans chaque sens.

L'ensemble des travaux coûtera 3.500.000 francs.  
L'ensemble des travaux nécessaires pour la mise en service du « ferry-boat » comporte la construction d'ouvrage d'accostage pour l'amarrage exact à quai des navires ; l'établissement d'une passerelle pour l'embarquement ou le débarquement des autos et des passagers ; la construction à terre des bâtiments nécessaires à l'exploitation du service (bureaux, magasins, hangars, quais de transbordement) ; l'établissement des voies ferrées, qui sera réalisé par la C. O. Chemin de fer du Nord.

On prévoit une dépense totale de 3.500.000 francs, supportée par la Chambre de Commerce de Dunkerque au moyen d'un prélèvement sur les « possibilités des péages perçus à son profit au port ».

Comment accosteront les ferry-boats  
A Dunkerque, les ferry-boats seront reclus dans les bassins à flot. Le poste d'accostage a été choisi dans le bassin d'évolution de la darse N° 5, à l'angle du quai de Panama et du quai en palanques métalliques. Le navire accostera à terre à ce quai, l'arrière au quai de Panama.

Pour permettre la liaison rigoureuse en plan, des voies ferrées situées sur le pont du navire avec celles qui viennent de terre, les formes arrière du navire seront reclus dans un berceau qui les épousera aussi exactement que possible, afin de permettre l'accostage à un même emplacement déterminé. Ce berceau sera constitué par des appointements massifs en bois dur, dit « asobé » provenant du Cameroun, capables de résister aux chocs qui leur seront transmis.

La jonction des rails situés sur le pont du navire avec les voies ferrées de terre sera assurée par une passerelle mobile d'une portée de 54 mètres. Une extrémité est fixée à quai. L'autre doit descendre et reposer sur le navire. La déviation maximum qui pourra être donnée à la passerelle sera de 35 millimètres par mètre, pour la circulation des voitures à voyageurs. Cette passerelle mobile sera conçue pour faire face aux variations de niveau qui peuvent se produire.

L'embarquement ou le débarquement des automobiles et des passagers se fera par l'intermédiaire d'une passerelle spéciale, établie au quai en palanques métalliques. Cette passerelle aboutira à terre sur une plate-forme d'élevage à laquelle on accèdera des terre-pleins voisins par des « rampes d'accès ».

L'état des travaux  
Pour faire place aux installations que nécessitera le poste d'accostage du ferry-boat, l'usine pétrolière André a dû être démolie et plusieurs équipes d'ouvriers sont actuellement occupées à dévier la route qui la traversait autrefois, en direction du phare.

Quant à la Gare Maritime actuelle, ses locaux serviront de hangar, et, à côté de la nouvelle deviendra utilisable.

Les travaux pour l'accostage du ferry-boat et les deux passerelles ont été adjudgés dans le courant de Juin et approuvés aussitôt par le Ministre. Ils vont commencer dans une dizaine de jours. Les adjudications pour les installations annexes vont également être prochainement terminées et, à ce moment, l'ensemble sera entrepris en même temps et terminé au cours du premier trimestre de l'année prochaine.

On espère qu'à Douvres, les travaux seront menés avec la même célérité, afin que le nouveau service puisse fonctionner avant l'été 1935. Il apportera ainsi, sans aucun doute un supplément d'activité au sein du port de Dunkerque et une reprise importante du trafic entre notre région et l'Angleterre.